

20 juil 2012 -14:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2012

Adhésion de la Belgique au groupement européen de coopération territoriale "EUKN"

Sur proposition du ministre chargé des Grandes villes Paul Magnette, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adhésion de la Belgique au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) afin de poursuivre la participation belge au réseau européen de connaissance EUKN.

Le réseau EUKN (European urban Knowledge Network), créé lors de la réunion des ministres européens compétents pour la politique des grandes villes du 30 novembre 2004, vise à favoriser l'échange d'expériences entre communautés urbaines au travers de colloques, études et sites internet organisant la mise en valeur de pratiques efficaces et positives. Onze pays en font partie et son secrétariat est établi à La Haye.

Le groupement GETC formalise le réseau EUKN en un nouvel instrument de collaboration au niveau européen, à la suite d'une décision du comité directeur de l'EUKN en 2010. Ce groupement, auquel peuvent adhérer des Etats membres mais aussi des autorités régionales ou locales, des associations ou toute autre instance de droit public, offre à ces autorités et instances la possibilité de s'associer sans avoir besoin de convention internationale. Il offre en outre différents avantages politiques, pratiques et juridiques.

Le Conseil des ministres a approuvé la proposition de convention et de statuts du GECT. Une proposition de convention de collaboration avec les régions sera proposée à la conférence interministérielle du logement et de la politique de la ville.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>